

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MESSA IN ANDA DI UN PRUGETTU SPERIMENTALE
"TECNICOTHÈQUE" IN CORSICA CÙ U SCOPU DI
MIGLIURÀ L'ASSISTENZA À L'ANZIANI IN CASA SOIA
PER VIA DI UN ACCESSU PIÙ FACIULE À L'AIUTI
TECNICHI È À L'ADDATTAMENTU DI L'ALLOGHJU
LANCEMENT D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL
"TECHNICOTHÈQUE" EN CORSE VISANT À AMÉLIORER
L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES SENIORS EN
LEUR FACILITANT L'ACCÈS AUX AIDES TECHNIQUES ET
À L'ADAPTATION DU LOGEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Corse est particulièrement marquée par le phénomène de vieillissement de sa population, en effet, à l'horizon 2050, le nombre de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans atteindra 133 500 contre 66 788 actuellement.

Dans ce cadre, le « Prughjettu d'azione sociale 2018-2021 » de la Collectivité de Corse, présenté à l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2018, a affirmé sa volonté de mener une politique volontariste et d'ériger le maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie, en actions prioritaires pour nos aînés.

Aujourd'hui, un dispositif innovant est proposé pour améliorer l'accès aux aides techniques et aux aides d'adaptation du logement et ainsi accompagner, encore davantage, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Si le dispositif actuel d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet aux usagers de pouvoir bénéficier à la fois d'un financement pour une prestation d'aide à domicile et d'un financement pour aide technique ou une adaptation du logement, jusqu'à concurrence du plafond de leur GIR. Toutefois, en pratique, le recours à ces aides matérielles fait appel à divers mécanismes administratifs, financiers, décisionnaires qui apparaissent comme complexes et génèrent trop souvent un frein aux démarches de constitution de dossier.

Aussi, le « programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention 2018-2022 » de la « conférence des financeurs de Corse », propose un déploiement d'un dispositif expérimental innovant sur le territoire de la Corse, visant à faciliter l'accès aux aides techniques individuelles et les aides à l'adaptation du logement, à destination des personnes âgées, vivant à domicile.

Ce dispositif expérimental s'intitule « TECHNICO THEQUE ».

Il s'agit concrètement d'une plateforme opérationnelle partenariale et collaborative qui propose un accompagnement global et coordonné des personnes âgées de plus de 60 ans dans l'obtention des aides techniques et dans l'évaluation des besoins d'adaptation du logement.

Les trois principales missions d'une technicothèque sont les suivantes :

- Prestation d'évaluation du besoin en aides techniques et/ou d'adaptation du logement
- Accompagnement de leur prise en main et/ou initiation d'un accompagnement pour l'adaptation du logement.
- Assistance, sociale, administrative et financière.

- Traçabilité des aides techniques prescrites dans une perspective de réemploi.

La structuration et la configuration de la technicothèque permettent tout à la fois une procédure accélérée de l'évaluation à domicile, la mise à disposition des aides techniques rapide, une aide à la prise en main de ces dispositifs et un accompagnement dans la recherche de solutions de financement visant à faciliter leurs attributions ainsi que la proposition d'un tiers payant.

Ce dernier point répond également au problème de précarité et de renoncement lié au reste à charge, souvent rencontré dans le recours aux aides techniques, par une solution d'avancement du reste à charge auprès du bénéficiaire, afin de lui permettre une facilité de paiement.

La plateforme Technicothèque permettra in fine une amélioration du service rendu, une réduction des délais, une simplification de la procédure pour l'utilisateur ainsi qu'une réduction du reste à charge.

L'évaluation du besoin à domicile s'effectuera par un ergothérapeute qui préconisera l'aide technique la plus adaptée et qui aidera à la prise en main de l'aide technique au domicile. En parallèle, l'utilisateur sera accompagné administrativement dans la recherche du financement de l'aide technique. Enfin, une traçabilité des aides techniques mobilisées sera mise en place afin d'optimiser et de rationaliser la réutilisation.

En conséquence, il est proposé de lancer, dès le 1^{er} avril 2021 un appel à projets pour « le lancement d'un projet expérimental « technicothèque » en Corse, visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement »

Cet appel à projets, dont le cahier des charges est joint en annexe du présent rapport, s'adresse à toute personne morale, qu'elles soient de type associations, organismes institutionnels, groupements d'opérateurs économiques, institutions publiques, pour mettre en œuvre l'expérimentation de technicothèque en Corse, assurer son suivi et son évaluation.

L'expérimentation s'étalera sur une durée de dix-huit mois à compter du 1^{er} juin 2021 jusqu'à décembre 2022. Elle portera dans un premier temps sur un panel de 150 usagers, réparti en 120 usagers dépendants et 30 usagers relevant des GIR 5-6 et donc autonomes. Il est à noter que le dispositif pourra être élargi progressivement aux personnes en situation de handicap, en complément des dispositifs de soutien existants sur ce secteur.

Le financement révisionnel de l'expérimentation est fixé à un montant maximum de 90 000 € sur la période. Ce montant est financé intégralement par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dans le cadre du concours financier annuel qu'elle attribue à la Collectivité de Corse au titre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Ces dépenses seront imputées sur le programme 5134 (prestations aux personnes âgées) du budget de la Collectivité de Corse.

L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles

étant légalement un des axes majeurs relevant de la compétence de la Conférence des financeurs, celle-ci s'est réunie pour la Corse en assemblée plénière le 4 mars dernier afin d'examiner le cahier des charges de ce projet, puis à l'issue ont délibéré favorablement pour le lancement d'un appel à candidature le 1^{er} avril 2021 selon les modalités proposées dans le cahier des charges annexé au présent rapport.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le lancement d'un dispositif expérimental « technicothèque », visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement.

- d'approuver le lancement de l'appel à projet dès le 1^{er} avril 2021 selon les modalités prévues par le cahier des charges annexé au présent rapport.

- d'approuver le calendrier de mise en œuvre.

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle fixée à 90 000 € et l'imputation en dépenses au sein du programme 5134 du budget de la Collectivité de Corse.

- de m'autoriser à procéder à la sélection du porteur de projet selon les modalités prévues par le cahier des charges et à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.